

Le recrutement en contrat d'apprentissage est un moyen de faire face à des besoins en recrutement tout en formant des candidats aux métiers présents au sein de votre structure. L'apprenti.e viendra renforcer et soulager vos équipes dans un contexte sanitaire encore fragile. Le CFA ADAMSS et l'IRTS organisent ensemble la prochaine rentrée afin de faciliter vos recrutements et alléger vos démarches administratives.

#### **AVANTAGES DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

### Pour les structures relevant du secteur privé :

- Prolongation de la prime de 8000 € attribuée par l'Etat pour toute embauche d'un.e apprenti.e jusqu'au 30 juin 2022
- Prise en charge totale du coût de la formation par l'OPCO

#### Pour les employeurs du secteur public territorial :

Prise en charge totale du coût de la formation par le CNFPT

## Pour les employeurs du secteur public hospitalier :

➤ Engagement de l'ANFH à hauteur de 50% minimum

# PRISE EN CHARGE DE LA PROCEDURE PAR LE CFA ADAMSS

- Transmission dès le mois de juin des candidatures des jeunes ayant réussi les épreuves de sélection
- à l'IRTS
- Rédaction du CERFA et de la convention
- Transmission du contrat à l'IRTS
- Prise de contact avec le CNFPT pour la prise en charge du coût de la formation

Les contrats peuvent être signés 3 mois avant le début des cours, soit dès le mois de juin.

RENTREE EN FORMATION A L'IRTS: Anzin, Arras, Etaples, Grande-Synthe, Loos

Educateur Spécialisé : 05 septembre 2022 Assistant de Service Social : 05 septembre 2022

Conseiller en Economie Sociale Familiale: 05 septembre 2022

Moniteur Educateur: 03 octobre 2022

Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale : septembre/octobre 2022

Accompagnant Educatif et Social: 27 septembre 2022





Contact CFA: contact@cfa-adamss.fr